

ENERTRAG – DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

BOTTON Daniel - 4, rue de la fontaine – Lion 79600 Marnes – 18 avril 2022 (lundi de Pâques)

Madame, Monsieur,

Je souhaite d'abord rappeler les raisons de mon opposition à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Marnes.

La commune est en **zone Natura 2000** avec mention zone de protection spéciale, en raison de la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire », sur laquelle se superposent des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) qui occupent les vallées sèches. Le site participe de manière importante au maintien des populations françaises d'Oedicnèmes criards, des Busards cendré et St-Martin et de l'Outarde canepetière. Pour cette dernière espèce, il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres.

La commune et ses environs possèdent des monuments classés, témoignage d'un riche passé historique.

- **L'église Saint-Jean Baptiste de Marnes**, dont la construction remonte au XIIème siècle, a un passé beaucoup plus ancien, puisque, lors de fouilles début mai 2004, plusieurs sarcophages des 6ème au 10ème siècles ont été retrouvés, ainsi que des tombes en coffres, formées de pierres debout avec des pierres de couverture, datables des 11ème et 12ème siècles. Des souterrains en relation avec l'église ont également été découverts.

- **L'abbatiale de Saint Jouin de Marnes** (très visitée car située sur l'axe Poitiers-Thouars), telle un « long navire ancré dans la campagne », est un chef-d'oeuvre de l'art roman poitevin aux dimensions exceptionnelles,

- **Le donjon de Moncontour**, ancienne forteresse construite vers 1040 par Foulques Nerra, est un véritable trésor du XIème siècle, rendu célèbre par les guerres et les sièges qui s'y sont répétés au fil des siècles. Si la vue offerte depuis l'esplanade constitue déjà un voyage, que peut-on dire alors du panorama proposé depuis le sommet ?

- **Le château d'Oiron** est un des 100 monuments gérés par le Centre des Monuments Nationaux.

Bâti par une famille de puissants mécènes (l'un des propriétaires, Claude Gouffier fut Grand Ecuyer de François 1^{er}, puis d'Henri II), magnifique écrin pour un décor spectaculaire (fastueuse galerie de peintures murales, ensemble exceptionnel de boiseries peintes, sculptées et historiées du XVIIème siècle), il accueille depuis 1993, une collection d'art contemporain unique en France, Curios & Mirabilia, conçue pour lui sur le thème des cabinets de curiosité de la Renaissance.

La bataille de Moncontour, le 3 octobre 1569 (lors de la troisième guerre de Religion) qui opposa l'armée protestante de Gaspard de Coligny à l'armée royale catholique dirigée par Henri, duc d'Anjou, futur Henri III, a eu lieu, vraisemblablement, sur la zone convoitée par les éoliennes (voir la carte ci-contre).



Jean-Michel Jaulin, membre de l'association Para-Vent, a réalisé un petit film d'une quinzaine de minutes sur ces deux aspects : Héritages, disponible sur YouTube à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=drdm4Y7oiQ4>

Sur un plan rationnel, je vais reprendre quelques phrases de M. Baudouin de la Bouillerie, membre du Shift Project, lors de sa conférence, à Marnes, le 26 mars 2022, dans la salle polyvalente devant plus de 80 personnes.

« L'éolien et le photovoltaïque sont des énergies intermittentes car liées au vent et au soleil, elles sont donc marginales. Pour qu'un pays s'y retrouve il faut mettre obligatoirement en face une énergie pilotante sûre et équivalente. L'exemple de l'Allemagne qui compense par le charbon, n'est pas un modèle à suivre. ... Après l'étude du coût et de la rentabilité des énergies renouvelables, la balance penche sans conteste vers l'énergie nucléaire ...

En résumé : L'engouement pour l'éolien n'est pas fondé. Aucune énergie intermittente ne pourra rivaliser avec le nucléaire. »

Je voudrais maintenant revenir à des considérations plus mesquines sur votre questionnaire.

Vous ne faites aucune allusion à la présence d'une zone Natura 2000. Pourquoi un seul monument ? Choix au minimum de 2 zones : certains choisiront leur champ, d'autres s'éloigneront de « leur jardin », du chacun pour soi, rien de plus humain. Je veux bien qu'on fasse semblant de demander l'avis du citoyen de base mais il faut être sérieux. Les lignes suivantes sont issues d'un document de votre confrère RP Global, relatif à l'exploitation des données fournies par un mât de mesure :

« Une fois les données mesurées suffisantes, complètes et stables, elles sont analysées afin d'en déduire le facteur de charge. Ce dernier correspond au nombre d'heures de production pendant lesquelles l'éolienne pourrait tourner à pleine puissance. ... Une éolienne tourne en moyenne 95 % du temps. Les 5% du temps restant sont des périodes de maintenances, de recalibrage ou de position de sécurité en cas de vents exceptionnellement forts. Dans ces 95% de temps de fonctionnement, une éolienne tournera à pleine puissance entre 20 et 25% du temps, lorsque le vent est à la force adéquate. Cela s'appelle le facteur de charge. Ces mesures de vent vont donc permettre de déterminer les types d'éoliennes à installer et leur emplacement exact afin que leur rotation permette de capter le maximum de vent. »

Il me semble, naïvement, en effet, que l'étude de l'implantation d'un parc éolien n'est pas à la portée de n'importe qui.

Il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs (dont je n'ai pas la moindre idée) mais en surfant sur Internet, on peut voir qu'il y a de nombreuses contraintes à respecter.

Je prends, au hasard, un paragraphe, tiré d'une étude et analyse des données du vent en vue de dimensionner un système de production d'énergie éolienne, au nord du Maroc.

3.4 Nombre total des éoliennes à placer dans le site [1]

Conditions à respecter:

$$(N1 + 1) \times 10H < L$$

$$(N2 + 1) \times 3D < L$$

$$N = N2 \times N1$$

- ◆ I = Dimension du terrain perpendiculaire à la direction prédominante du vent
- ◆ L = Dimension du terrain parallèlement à la direction prédominante du vent
- ◆ D = Diamètre du rotor de la machine
- ◆ H = Hauteur du pylône
- ◆ N1 = Nombre d'aérogénérateurs par rangée
- ◆ N2 = Nombre de rangée d'aérogénérateurs
- ◆ N = Nombre total d'aérogénérateurs à placer sur le site.

Donc, je doute fort que l'emplacement des éoliennes dépende du résultat démocratique du vote : la zone ayant le plus de voix sera choisie ...

Est-il raisonnable de laisser croire, à nous candides naïfs, que nous avons voix au chapitre ?

Je sais bien qu'il est très difficile d'éviter les coquilles dans une publication (j'en ai fait l'expérience pendant les 19 ans où, en tant que conseiller municipal, j'ai contribué à la rédaction, une fois par an, du modeste bulletin municipal de la commune (le « p'tit journal »)), mais je cède à la tentation, un peu malsaine, je l'avoue, de pointer quelques petites fautes d'orthographe (qui n'altèrent en rien le message), mais, au moins, vous conviendrez que j'ai lu le texte attentivement.

POURQUOI NE PAS AVOIR DÉCALÉ LA ZONE D'ÉTUDE PLUTÔT QUE DE L'AGRANDIR ?

La concertation initialement prévue via un groupe de travail est annulée en raison de la perturbation constatée lors du dernier atelier. Le compte rendu de cet événement est disponible en mairie et sur le site internet du projet.

Superposez les calques 1 et 2 sur la carte A ou B puis répondez aux différentes questions. Une fois ce questionnaire renseigné, envoyez-le-nous avec l'enveloppe affranchie. Ce questionnaire doit nous être retourné avant le 22 avril 2022, seules les réponses nomina-

Les avis sont envoyés au bureau parisien d'ENERTRAG. Donc, il n'y aura aucun contrôle possible. En ce qui concerne la communication des résultats des réponses, **nous serons obligés de faire une confiance totale à la probité de la société.**

(Je veux bien reconnaître que le compte-rendu des séances publiques des 11 et 12 juin 2021 me semble correct. En ce qui concerne, « l'atelier » du 26 janvier 2022, même si le compte-rendu est « un peu orienté », il n'est pas totalement contraire à la vérité. Je ne peux pas me prononcer davantage, car, si j'étais bien présent, ce jour-là, dans la cour de la salle polyvalente, j'étais à une distance trop grande des « échanges amicaux » pour me prononcer sur l'authenticité des faits rapportés dans les différents articles de journaux et par les différents intervenants).

De toute façon, quel que soit le bilan, ENERTRAG qui aura rempli ses obligations de communication se prévaudra d'être exemplaire. Bien joué ! Chapeau l'artiste !

A la fin, c'est toujours le promoteur allemand ENERTRAG qui gagne.

Pourquoi s'acharner ainsi sur Marnes, modeste petite commune rurale, sans défense ?

Il ne me semble pas que vous ayez en vue un projet d'éoliennes entourant le château de Versailles ...

Pour être pragmatique, je crois (mais c'est évidemment l'avis d'un béotien un peu limité) que, pour la France, il vaut mieux, hélas, porter tous nos efforts sur le nucléaire, en essayant de retrouver notre savoir-faire perdu à cause d'un abandon progressif de la filière et en évitant peut-être d'avoir recours à certains sous-traitants, bien sûr moins onéreux, mais pas forcément totalement compétents.

Cette solution ne peut être que temporaire (souhaitons passer au travers de tous ses dangers), en espérant, dans un futur (proche?) des alternatives réalistes : hydrogène ? fusion nucléaire ? ...

Plutôt que les gigantesques tours, pourquoi ne pas réhabiliter d'anciens moulins à vent en les transformant en éoliennes évidemment 30 fois moins performants (exemple des pépinières du Val d'Erdre, à Nantes, en 2009). Mais, comme il s'agit d'une énergie complémentaire, ce serait un bon moyen de promouvoir l'énergie éolienne tout en évitant le problème d'intégration paysagère et en finançant la rénovation du patrimoine.

Evidemment, cette réalisation, peut-être encore un peu utopique, n'a aucun intérêt pour le groupe ENERTRAG, puisqu'il n'y aurait aucune retombée financière (pas de subvention, pas de vente d'électricité ...)

Je voudrais terminer par un petit brin d'humour.

L'idée n'est pas de moi, mais je la trouve excellente.

Voici une proposition pour placer les éoliennes destinées à la commune de Marnes.

